

Licenciement économique ou rupture conventionnelle

Par Lili PARADIS, le 10/10/2017 à 17:43

Bonjour,

Mon employeur me propose soit un licenciement économique soit une rupture conventionnelle. Donc je suis dans l'impasse, car je me dis que si je refuse la RC, le licenciement "me pend au nez".

J'ai 23 ans d'ancienneté, j'ai 47 ans, je suis déléguée du personnel.

Ma question est de savoir quelle est la meilleure solution et que puis-je négocier et surtout quel est le calcul fiscal le plus avantageux ? Merci de votre retour.

Par Visiteur, le 10/10/2017 à 17:47

Bsr.

Les indemnités ne sont pas imposables, mais le licenciement économique vous ouvre davantage de droits.

http://www.coindusalarie.fr/rupture/licenciement

http://www.coindusalarie.fr/rupture-licenciement-eco